

1. LES DIRECTIVES TECHNIQUES

Ces différents objectifs énoncés reprenant les intentions Ministérielles, les intentions politiques fédérales vont trouver toute leur expression au travers des cinq termes génériques suivants :



1. DEVELOPPER

Cet objectif se concrétisera par un certain nombre d'intentions et de cibles, dont certaines relèveront de la « culture » du volley-ball et du beach, de la promotion de l'activité, d'autres du structurel, de l'aménagement des conditions existantes et des offres de pratique.

Les directives sont :

- Développer et généraliser les actions promotionnelles du Volley-Ball.
- Développer et généraliser les pratiques aménagées (avec règlement évolutif adapté au niveau).
- Proposer des pratiques sportives adaptées aux différents publics (4-6 ans, 7-11 ans, 12-14 ans, 15-20 ans, adultes, vétérans..) en salle et en plein air, intégrer une action vers les milieux sociaux en difficulté.
- Passer des conventions avec nos partenaires (USEP, UNSS, Education Nationale).
- Mobiliser les Professeurs des Ecoles, les enseignants d'EPS quant à l'enseignement et la pratique du Volley à l'Ecole.
- Communiquer sur le savoir faire fédéral en matière de pratique et d'enseignement de la pratique.

2. ENCADRER

« FORMER ET FAIRE CIRCULER L'INFORMATION »

La structure de formation est organisée par une Direction des Formations dépendant du DTN, articulée autour d'un pôle ressources structuré pour répondre aux préoccupations de communication externe et interne, aménager l'acquisition des savoirs, s'adapter aux refontes diverses des nouveaux diplômés, adapter l'offre aux besoins tant au niveau de la pratique sportive professionnelle qu'amateur. Le positionnement de cette structure occupe un rôle central au sein du dispositif.

L'ouverture au niveau international du pôle ressources doit valoriser la formation FFVB.

Tous les cadres d'état, chacun selon son niveau d'intervention, doivent participer à des actions de formation locales, régionales, nationales ou internationales.

Les directives sont les suivantes :

- Participer au plan régional et national de formation des cadres, développer et animer l'équipe des formateurs régionaux, organiser des séquences thématiques en pôles...
- Encadrer et contribuer au suivi pédagogique des formations organisées en région et sur la zone pour les CTS, au niveau national pour les CTN et les cadres formateurs.
- Contribuer à la certification des formations et des diplômés d'état organisés sur la zone.
- Animer ou/et participer à des colloques, à des actions de formations permanentes, assurer la représentation de la France à l'étranger.
- Se former de manière permanente.
- Collaborer à la mise en place des DEJEPS et DESJEPS mention VOLLEY-BALL et leur encadrement.

3. PREVENIR

Il convient que chaque cadre technique favorise la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la prévention de la lutte contre le dopage et la santé des sportifs.

Les directives sont les suivantes :

- Assurer le suivi sportif, médical, et socio professionnel des athlètes.
- Informer les athlètes dans les domaines de la violence, les addictions, le dopage...
- Assurer la liaison avec le médecin fédéral en charge des athlètes à la FFVB.
- Sensibiliser au respect des arbitres, actualiser les compétences des éducateurs sur les gestes des premiers secours.

4. PERFORMER

Le choix de mettre **l'objectif des J.O. en perspective pour l'ensemble des actions** ayant trait au haut niveau doit servir de « fil rouge » pour l'élaboration des programmes et projets.

Un cursus de joueurs/ses permettant d'accéder au plus haut niveau doit être mis en place, étant entendu que **le haut niveau de référence est le niveau international senior** : placer les équipes de France dans les cinq meilleures nations mondiales.

Le travail très performant entrepris dans les filières et salué par de très bons résultats, doit être encore amélioré afin de continuer de figurer en tête des nations européennes en jeune et de mieux assurer la transition avec l'élite senior.

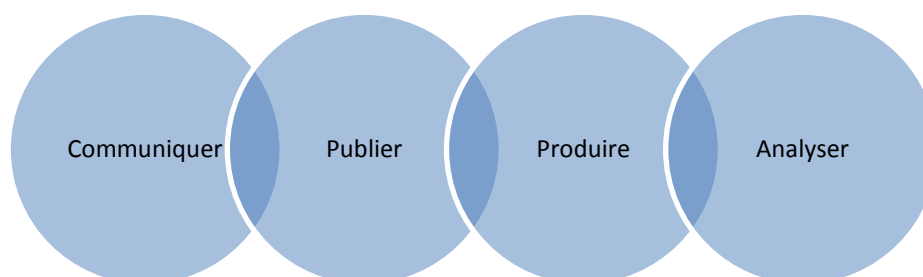
La nouvelle configuration du Parcours d'Excellence Sportive (PES) et l'implantation des structures doivent être pris en compte afin de lier la structuration territoriale : Le territoire est divisé en 6 zones et 3 super Zones : 6 zones traditionnelles et 3 Super zones organisées autour des 3 Pôles France.

Le/la joueur/se doit être au centre de la problématique de la formation.

Cette volonté de performer va se traduire par un certain nombre de chantiers à ouvrir, tant dans le domaine de la réflexion que des productions, qui constituent les directives suivantes :

- Dégager une philosophie de l'entraînement cohérente en rapport avec les exigences actuelles du haut niveau (Ecole Française de volley-ball) :
 - Définir et mettre en œuvre les caractéristiques à chaque étape de la formation sur les points suivants :
 - Les savoir faire – les techniques de base – les principes de jeu – la formation tactique et stratégique - l'objectivation de la performance par les statistiques - Les Savoir être attendus durant le PES (les comportements – les attitudes – l'hygiène de vie...).
 - Identifier, actualiser et harmoniser les méthodes de préparation physique et de développement des qualités physiques.
- Mettre en œuvre sur le terrain ces orientations afin d'optimiser le cursus des athlètes en vue d'assurer le plus haut niveau senior.
- Redéfinir une structuration territoriale et son fonctionnement en structurant les différentes échelles des bassins de pratique, d'animation sportive, de détection de potentiel (zones, régions, départements, clubs).
- Etablir le niveau de responsabilité des cadres dans ce nouvel ensemble, la circulation de l'information, le suivi entre les secteurs concernés par la performance et la mesure des résultats obtenus. Un réseau de relation est constitué entre les CRE et le Pôle Espoirs de la zone, lequel est en relation avec le Pôle France Jeunes (PFJ), qui lui-même est en relation avec le Pôle France Junior (IFVB et CNVB).

5. FAIRE SAVOIR



Cet objectif est transversal à tous les secteurs de la Direction Technique, chaque acteur est concerné par celui-ci.

Les directives sont les suivantes :

- Mettre en place par un vecteur identifié (internet, bulletin technique, publications ...), la circulation de **l'information technique** dans sa zone de pratique (exercices types, séances d'entraînement, conseils, aides aux entraîneurs...).
- Mettre en place également par un vecteur identifié (internet, bulletins techniques, publications ...) la circulation de **l'information générale** dans sa zone de pratique (les possibilités existantes dans l'offre de pratique, l'offre de service en matière de formation, la connaissance et la communication des bonnes pratiques existantes, promotion du CRE, du Pôle,...)
- Produire des documents destinés à la formation de cadres et à la revue technique fédérale (tendances, fondamentaux, école de formation...).
- Organiser la circulation de l'information : les rapports d'actions - compétitions, les bilans trimestriels et annuels des pôles.
 - Etablir des analyses des pays concurrentiels et émergents : quelles structures et/ou méthodes réussissent ailleurs ?